

# THE HORROR LIST

La liste des horreurs  
du futur gouvernement De Wever - Bouchez

## ACCÈS ENCORE PLUS STRICT À LA PENSION MINIMUM

La note De Wever - Bouchez prévoit que les salariés devront justifier **35 années de travail 'effectif'**. Les périodes de maladie, de chômage temporaire et le travail à temps partiel involontaire ne seront plus prises en compte.

**En clair**, un travailleur qui malgré 45 ans de carrière ne totalise pas (de peu) 35 années d'emploi effectif n'aura pas droit à la pension minimum et perdra plus de 160 € brut par mois.

E.R. W. Van Heetvelde - Centrale Générale-FGTB - Rue Haute 26-28 1000 Bruxelles



Envie d'en savoir plus  
sur la liste des horreurs ?  
Scannez le QR code



**FGTB**  
Centrale Générale